



Mairie de MONTGARDIN

05230

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2011

Présents: ESCALLIER Francis, FAURE Joseph, HUBLOU Alain, MAMO Roger, MULLER Roland, ROULET, André, REYNAUD Laurent, SIMON Jacqueline, GLEIZE Claude Nicolas.

Absents : BERTRAND Martine, RICHARD Sylvie (procuration GLEIZE Nicolas).

SOMMAIRE

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 mars 2011	1
1. Approbation du procès-verbal précédent.	2
2. Suites à donner au diagnostic des digues.	2
2.1. Digue amont et digue aval	2
2.2. Digue aval.	3
2.3. Merlon aval (propriété privée)	3
3. Assainissement du chef-lieu.	3
4. Politique forestière française.	3
5. École : projet classe de découverte.	4

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCEDENT.

Les procès-verbaux des conseils municipaux des 28 Février 2011, et 2 Mars 2011, n'appelant aucune observation, sont adoptés à l'unanimité.

2. SUITES À DONNER AU DIAGNOSTIC DES DIGUES.

2.1. DIGUE AMONT ET DIGUE AVAL

Le 2 mars 2011, le service RTM a présenté le rapport sur l'étude de diagnostic des digues du Devezet qui lui avaient été commandées.

Ce diagnostic portait sur :

- une digue ancienne parementée en maçonnerie d'une longueur de 398 m et située à l'amont de la RD 614 ;
- À l'aval de la RD 614 une digue récente en remblai, protégée côté torrent par une carapace en enrochement d'une longueur de 740 m.
- En prolongement de l'ouvrage précédent, et à l'amont immédiat de la RN 94, une simple levée de terre sur une longueur de 160 m. Cet ouvrage n'est pas officiellement répertorié. Il a été construit par M. GUIEU qui a refusé à la commune l'autorisation de prolonger la digue, citée ci-dessus, jusqu'à la RN 94. Ce remblai est propriété d'une entreprise qui a succédé à M. GUIEU. La gestion et l'entretien du remblai est de la responsabilité du propriétaire.

Les préconisations de ce diagnostic sont les suivantes :

Digue amont

Nature des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)
Étude géotechnique de stabilité (vérification de la localisation de la base de la digue)	1	Forf.		10 000,00
Élimination manuelle de la végétation (indispensable)	5000	m ²	4,00	20 000,00
Réparation de la maçonnerie	100	m ²	200	20 000,00
Réalisation de radiers en enrochements bétonnés (éviter les hauteurs de chute)	5	u	5 000	25 000,00
Confortement en sous oeuvre	300	m ³	200	60 000,00
Élargissement du remblai coté val. Si nécessaire engager une DUP si le foncier est privé.	6000	m ³	12,50	75 000,00
TOTAL				210 000,00

2.2. DIGUE AVAL.

Nature des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)
Élimination mécanique de la végétation sur les versants de la digue coté Est et coté Ouest ainsi que la crête.	15 000	m ²	2,00	30 000,00
TOTAL				30 000,00

2.3. MERLON AVAL (PROPRIÉTÉ PRIVÉE)

Nature des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant HT
Étude géotechnique de stabilité	1	Forfait		10 000 €
Élimination de la végétation		Forfait		2 000 €
Protection en enrochements appareillés	700	M ³	120	84 000 €
Remblai supplémentaire	1000	M ³	4	4 000 €
TOTAL				100 000 €

Le conseil municipal, a décidé de donner une suite aux préconisations de ce rapport en ce qui concerne les digues relevant de sa responsabilité à savoir :

- le confortement de la digue amont estimé à 210 000 € HT
- L'élimination mécanique de la végétation de la digue aval estimée à 30 000 € HT

Dans une première approche il convient de lancer une consultation de bureaux d'études pouvant assurer la maîtrise d'oeuvre de ces opérations. En conséquence le maire a demandé au service RTM de bien vouloir lui communiquer une liste de ces bureaux d'études potentiels. D'autre part, il a sollicité l'aide du Service pour la constitution d'un dossier de demande de subvention aux différents financeurs de ce type d'action.

3. ASSAINISSEMENT DU CHEF-LIEU.

En raison de la barrière de dégel mise en place sur la RD 93 les travaux de création des réseaux ne pourront pas commencer avant le lundi 2 mai 2011.

4. POLITIQUE FORESTIÈRE FRANÇAISE.

Alerté par le Président de la Fédération nationale des communes forestières, le maire par courrier du 20 février 2011, a saisi Mme la Députée des Hautes-Alpes pour lui demander si les menaces décrites par COFOR étaient fondées et si oui d'interroger le gouvernement à ce sujet.

Par courrier du 7 mars 2011, Madame la députée informait le maire de l'interrogation qu'elle avait portée auprès de M. le Ministre de l'agriculture de la pêche et de l'alimentation. Affaire à suivre.

5. ÉCOLE : PROJET CLASSE DE DÉCOUVERTE.

Confirmant l'avis favorable de principe du 16 novembre 2010, le Conseil municipal décide d'attribuer à la coopérative scolaire une subvention de 4200 € au titre du projet "classe découverte" pour le financement du voyage que l'école effectuera au printemps 2011 à Nice.

L'Ordre du Jour étant épuisé et plus aucune question diverse n'étant posée la séance est levée à 20:50.

Le Maire
Roger MAMO

